

Vannes, le 7 juin 2023



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Objet : dépôt de plainte de l'association Koun Breizh -mémoire bretonne Bertaign tenant- pour destructions du patrimoine archéologique suite l'annonce de la destruction de 39 *Menhir* à Carnac, pour construire un magasin de bricolage.

C'est avec effarement que nous avons appris, par la presse, la destruction de 39 *Menhir* parmi les plus anciens de Bretagne, à Carnac pour construire un magasin de bricolage.

Selon la presse et un lanceur d'alerte, il s'agirait de 39 *Menhir* alignés, chemin de Montauban, dont l'ancienneté avait pu être mesurée à 7 000 ans. Nous savons, par les datations, que les plus anciens *Menhir* de la façade occidentale, se trouvent précisément en Bretagne, berceau de cette civilisation encore largement méconnue. C'est dire la perte inestimable que cela représente.

Nous apprenons encore qu'un permis de construire avait été délivré en ce lieu, conduisant à la destruction de ces *Menhir*.

L'objet de la plainte a moins pour objet de nuire à nos édiles que de tenter de comprendre comment une telle décision a pu germer et aboutir, malgré toutes les formes de protection prévues par la loi, alors même que les collectivités publiques ont lancé une procédure visant à l'inscription de ce patrimoine breton inestimable, à l'UNESCO.

L'association KOUN BREIZH est une vieille association bretonne qui défend la mémoire de la Bretagne depuis les années 50 en couvrant nos lieux de mémoire de stèles et de plaques commémoratives. Ses statuts ont été modifiés récemment.

Parmi nos adhérents, certains avaient participé au combat mené pour lutter contre la défiguration des *Menhir* de CARNAC au sein de l'association « *Menhir* libres », il y a de cela quelques années.

Le sort de nos *Menhir* est d'une importance capitale pour le peuple breton, en ce qu'il s'agit de notre patrimoine historique et humain. Nous sommes aussi issus peu ou prou de cette civilisation.

Les Bretonnes et les Bretons ne comprendraient pas qu'il soit possible de crier à la destruction du patrimoine de l'humanité lorsqu'à MOSSOUL, Daesh détruit des statues, et de ne pas réagir lorsqu'il s'agit de notre patrimoine breton, relevant du patrimoine mondial de l'humanité.

L'association KOUN BREIZH a déposé plainte ce jour devant le Procureur de la République de Vannes, du chef de destructions volontaires aggravées par la circonstance qu'elles portent sur le patrimoine archéologique, faits prévus et réprimés par les articles 322-1 et 322-3-1 du code pénal.

La présente plainte a pour objet de s'assurer que toute la lumière soit faite pour explorer la chaîne de décision ayant conduit à la destruction de ces *Menhir*, s'assurer de la cessation de ces agissements et établir les responsabilités.

Pour l'association KOUN BREIZH  
Yvon OLLIVIER

### **Koun Breizh - Bertaign Tenant - Mémoire-Bretonne**

Association à but non lucratif de droit français par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – n° W563014064

Ti ar Vro Gwened, 3 rue de la Loi \_ 56000 Vannes

[www.memoire-de-bretagne.bzh](http://www.memoire-de-bretagne.bzh) (en cours)

06 68 56 67 69

[presse@memoire-de-bretagne.bzh](mailto:presse@memoire-de-bretagne.bzh)

